



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02033

Numéro SIREN : 538 315 250

Nom ou dénomination : 40-30 CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/007047

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE



1108238

Dénomination : 40-30 CENTRE
Adresse : 29 rue de la Tuilerie 38170 Seyssinet-pariset -FRANCE-
n° de gestion : 2011B02033
n° d'identification : 538 315 250
n° de dépôt : A2013/007047
Date du dépôt : 30/07/2013

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
03/12/2012



1108238

40-30 CENTRE
Société par Actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social à Seyssinet (38170)
29 rue de la Tuilerie
RCS Grenoble 538 315 250

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

PROCES VERBAL

30 JUL. 2013

Assemblée Générale Ordinaire

Sous le N°

47

Le lundi 3 décembre 2012, à 11h00, la collectivité des associés s'est rendue au siège social sur convocation du Président et conformément aux statuts.

Sont présents :

- La société 40-30 SAS, représentée par M. Pierre Delalez, en sa qualité de Président de 40-30 Développement, elle-même Président de la société 40-30 SAS, propriétaire de 260 actions
- Monsieur Pierre DELALEZ propriétaire de 40 actions
- Monsieur Yves COTTE propriétaire de 40 actions
- Mme Véronique LAMBERDIERE propriétaire de 40 actions

Sont absents :

- Monsieur Charles AGNETTI propriétaire de 40 actions
- Monsieur Jean Vaylet propriétaire de 40 actions
- Monsieur Maurice Labeille propriétaire de 40 actions

Sont représentés :

- Aucun actionnaire n'est représenté

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre DELALEZ en sa qualité de Président de la société.

Le président constate que les associés présents détiennent une majorité de parts composant le capital social, déclare que l'assemblée est habilitée à délibérer valablement et que la séance est ouverte :

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée le texte des résolutions proposées au vote des associés.

47

Le président rappelle que tous ces documents ont été adressés aux associés conformément aux dispositions légales.

L'assemblée générale lui donne acte de ses déclarations et reconnaît, à l'unanimité, qu'elle a été régulièrement convoquée.

Le président rappelle alors que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant

RESOLUTION

Unique résolution :

En application de l'article 14 des statuts de la Société établis par acte sous seing privé le 18 novembre 2011 à Seyssinet, M. Jacques PINTO est nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et OMNIA CONSEIL aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant.

Coordonnées de chaque Commissaire aux Comptes :

Jacques Pinto, 13 chemin des Sources, 38240 Meylan

Omnia Conseils, Société de Commissaire aux Comptes, Parc Sud Galaxie, Rue du Sextant, 38130 Echirolles

Conformément à la loi, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes du sixième exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

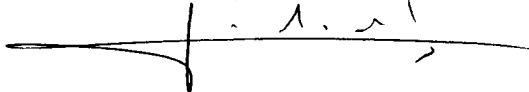
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Pour extrait certifié conforme,

Pierre DELALEZ,

Président



40-30 CENTRE SAS
29 RUE DE LA TUILERIE
38170 SEYSSINET-PARISSET
SIREN 538 315 250